

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Vingt-deuxième session
Genève, 9 – 13 juillet 2012

NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DU GROUPE D'EXPERTS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa septième session, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") est convenu "que, immédiatement avant le début des sessions du comité, une demi-journée devra être consacrée à des exposés thématiques présentés sous la présidence d'un représentant d'une communauté locale ou autochtone". Ce type de réunion est organisé à l'occasion de chaque session du comité depuis 2005.
2. Le thème retenu pour la vingt-deuxième session est : Propriété intellectuelle, expressions culturelles traditionnelles et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : perspectives des peuples autochtones.
3. Le programme provisoire de la réunion du groupe d'experts est joint en annexe au présent document.

[L'annexe suit]

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS

Lundi 9 juillet 2012

11 heures – 11 h 10	Ouverture Président – (à désigner par le Forum consultatif des peuples autochtones de l'OMPI)
11 h 10 – 11 h 40	Mme Valmaine Toki, vice-présidente de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et assistante à la faculté de droit de l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande)
11 h 40 – 12 heures	M. Robert Les Malezer, coprésident du National Congress of Australia's First Peoples, Sydney (Australie)
12 heures – 12 h 20	M. Mattias Åhrén, chef du service chargé des droits de l'homme au sein du Conseil Same et assistant à la faculté de droit de l'Université de Tromsø (Norvège)
12 h 20 – 12 h 40	M. Paul Kanyinke Sena, membre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et représentant régional pour l'Afrique de l'Est auprès du Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC), Narok (Kenya)
12 h 40 – 13 heures	Débat général
13 heures	Clôture

[Fin de l'annexe et du document]